



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 février 2023

SPIRICA lance une nouvelle fonctionnalité de rachat instantané sur ses contrats d'assurance vie : une première sur le marché

Spirica présente ce jour une nouvelle fonctionnalité de rachat instantané sur ses contrats d'assurance vie et de capitalisation. Cette innovation, une première sur le marché de l'assurance vie en France, permet aux clients de disposer immédiatement d'une partie de leurs fonds.

Si de nombreux progrès ont été réalisés sur le marché pour faciliter les actes de souscription et de versement en assurance vie à travers des parcours en ligne de plus en plus ergonomiques, il n'en va pas de même pour la phase de rachat des fonds. Force est pourtant de constater qu'une partie des épargnants souhaite pouvoir accéder immédiatement à son épargne en cas de besoin. De ce fait, alors même que l'assurance vie représente une épargne long terme synonyme de potentiel de performance, les encours des dépôts à vue, non rémunérés, atteignent des niveaux records.

En montrant qu'il est dorénavant aussi simple et rapide de récupérer ses fonds que d'épargner, Spirica entend à la fois gagner la confiance des nouveaux épargnants et améliorer significativement la qualité de services offerte à ses assurés.

Concrètement, le rachat instantané est un nouveau service en ligne qui permet aux clients de disposer immédiatement d'une partie de leur épargne investie sur leurs contrats d'assurance-vie via un virement instantané vers leur compte bancaire. S'inscrivant pleinement dans la stratégie « Mobile First » de Spirica, cette fonctionnalité a été pensée pour offrir une expérience client optimale. En quelques clics, depuis leur mobile, les clients visualisent le montant maximum qu'ils peuvent racheter instantanément* ; réalisent leur demande de rachat et disposent de leurs fonds quelques minutes plus tard.

Ce nouveau service sera proposé sous conditions d'éligibilité* à tous les clients des partenaires distributeurs de Spirica qui proposent l'accès aux opérations en ligne.

Prenant nativement en compte l'ensemble des exigences réglementaires et de conformité inhérentes à une opération de rachat, cette solution, automatisée de bout en bout, intègre également les derniers standards en matière de virement bancaire.

Daniel Collignon, Directeur général de Spirica indique : « *En lançant cette fonctionnalité de rachat instantané, nous avons souhaité innover en matière de prestation de services pour inciter les épargnants à recourir davantage à l'assurance vie. Notre conviction est que, même si l'assurance vie s'inscrit dans une stratégie d'investissement long terme, un client qui a besoin d'une partie de son épargne doit pouvoir y accéder facilement et rapidement. Ce nouveau service renforce notre positionnement d'acteur innovant et différenciant sur le marché de l'assurance-vie en allant au-delà des besoins exprimés par nos partenaires distributeurs et par nos clients.* ».

* Conditions d'éligibilité disponibles sur demande. Les épargnants pourront racheter jusqu'à 60% de l'épargne atteinte sur les supports éligibles au rachat instantané dans la limite de 20 000 € par opération.

Les montants investis sur des supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

À propos de SPIRICA

Spirica, est spécialisée dans la conception et la gestion de solutions d'assurance vie innovantes et sur mesure, distribuées par l'intermédiaire de ses partenaires : plateformes de conseillers en gestion de patrimoine, banques privées, courtiers internet. A fin 2021, Spirica enregistre 10,5 milliards d'euros d'encours gérés.

www.spirica.fr

Contacts presse :

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / +33 (0)6 25 13 73 98

Nicolas Leviaux +33 (0)1 57 72 09 50 / +33 (0)6 19 60 48 53

service.presse@ca-assurances.fr